

autre mécanisme utile qui, depuis une décennie, s'intéresse à une région particulièrement importante pour les deux pays.

On peut s'attendre à ce que les deux pays tirent des avantages substantiels des dispositions de l'Accord de libre-échange concernant l'énergie. Les États-Unis obtiendront un meilleur accès à des approvisionnements canadiens sûrs pour répondre à leurs besoins à long terme, même en temps de pénurie. Les consommateurs américains seront traités de façon équitable par rapport aux consommateurs canadiens. Étant donné la croissance régulière, passée et prévue, des importations américaines de biens énergétiques, l'Accord de libre-échange offre aux États-Unis des avantages importants en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements.

Pour sa part, le Canada prévoit tirer des avantages majeurs de l'élimination des obstacles qui restreignent l'accès au marché américain pour ses exportations d'uranium, de pétrole brut, de produits raffinés et d'autres biens énergétiques. Nous nous attendons à une plus grande sécurité d'accès et à la disparition des obstacles que les États-Unis ont opposés ou menacent d'opposer au commerce énergétique, notamment un droit sur le pétrole importé.